

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la session régulière du 1^{er} novembre 2005 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 16 novembre 2005 à 19 h 30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Monsieur Gaétan Pelchat, conseiller au siège # 2, est absent.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et les contribuables à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-11-410 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert le point 17 autres items :

1. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. RECHERCHE DE PRIX : SERVICE PREMIÈRE LIGNE (FIRME D'AVOCATS)
4. DÉPÔT DÉCLARATION D'INTÉRÊTS FINANCIERS

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

5. AUTORISATION : INSTALLATION DE PONCEAU (STEEVE PARADIS)
6. MODIFICATION : VENTE DE TERRAIN (MONSIEUR LUCIEN GILBERT)

FINANCES

7. ÉLECTION PARTIELLE : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION
8. FINANCEMENT À LONG TERME : RÈGLEMENT D'EMPRUNT 37-2004 POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX 2^E PHASE DU RUISSEAU FOLEY (BRANCHE EST)
9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : MOISSON BEAUCE

TRAVAUX PUBLICS

10. MODIFICATION RÉOLUTION 2005-11-405 : BOUTS DE PONT : BOULEVARD ENNIS

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

11. GARAGE : ACHAT TABLETTES

PERSONNEL

12. PATROUILLE : AUGMENTATION
13. CONTRAT DE FORMATION (MONSIEUR PATRICK LACHANCE)
14. ENTENTE : HEURES D'HIVER
15. FORMATION MONSIEUR PATRICK LACHANCE : OPÉRATEUR EN EAU POTABLE
16. EMBAUCHE : MONSIEUR YVES ROBERT (OPÉRATEUR EN EAU POTABLE)

17. AUTRES ITEMS

- NETTOYAGE DU RUISSEAU FOLEY : PRES DE CHEZ MONSIEUR MICHEL LECLERC
- AUTORISATION DROIT DE PASSAGE : CLUB QUAD LA SAPINIÈRE

18. PERIODE DE QUESTIONS
19. CLOTURE DE LA SÉANCE

3. RECHERCHE DE PRIX : SERVICE PREMIÈRE LIGNE (FIRME D'AVOCATS)

2005-11-410.1 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2005-11-389, une recherche de prix devait être effectuée auprès de différentes firmes d'avocats pour le *Service Première Ligne* ;

Considérant qu'après l'analyse des offres reçues et la prise en considération des dossiers toujours en cours avec la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente avec la

firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour le *Service Première Ligne* au coût de mille dollars (1000) par année.

4. DÉPÔT : DÉCLARATION D'INTÉRÊTS FINANCIERS

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très., distribue aux trois (3) nouveaux membres du conseil un formulaire de déclaration d'intérêts financiers qui lui seront remis par les intéressés.

5. AUTORISATION : INSTALLATION DE PONCEAU (STEEVE PARADIS)

2005-11-411 **Considérant** que Monsieur Steeve Paradis, propriétaire du 422, rue Champagne Nord, demande l'autorisation d'installer un ponceau d'entrée ;

Considérant que ledit ponceau aurait les dimensions suivantes :

- dix-huit (18) pouces de diamètre par quarante (40) pieds de long en béton armé

Considérant que l'inspecteur municipal s'est rendu sur les lieux et atteste la conformité des travaux projetés ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Steeve Paradis à installer un ponceau aux dimensions susmentionnées et d'exiger la pose un regard du côté Sud de son entrée près de la limite de son terrain et de celle de Monsieur Régis Boulanger.

6. MODIFICATION : VENTE DE TERRAIN (MONSIEUR LUCIEN GILBERT)

2005-11-411.1 **Considérant** que suite à la réception de la résolution 2005-09-311, Monsieur Lucien Gilbert, a signifié à la municipalité, et ce par écrit, qu'il refuse de respecter les conditions énoncées dans ladite résolution et serait en accord pour annuler ladite vente;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'annuler la vente du terrain industriel (19-15 rang 6 Sud) situé dans la rue des Entreprises et de laisser deux semaines à Monsieur Gilbert pour quitter les lieux avec tous ces équipements.

7. ÉLECTION PARTIELLE : RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

La Directrice Générale/Sec.-Très. et présidente d'élection, Madame Edith Quirion, fait lecture du Rapport d'élection pour l'élection partielle du 4 décembre 2005 et fournit le sommaire des dépenses. Une correction est apportée au rapport de l'élection régulière du 6 novembre 2005.

8. FINANCEMENT À LONG TERME : RÈGLEMENT D'EMPRUNT 37-2004 POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX 2^E PHASE DU RUISSEAU FOLEY (BRANCHE EST)

2005-11-412 IL EST PROPOSE PAR : Monsieur Luc Poulin

APPUYE PAR : Monsieur Denis Champagne

ET RESOLU UNANIMEMENT:

QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de Saint-Honoré de Shenley pour son emprunt d'un montant de 272 150 \$ par billets en vertu du règlement numéro 37-2004 au prix de 100 échéant en série **5 ans** comme suit :

22 450. \$	4.51 %	22-11-2006
23 400. \$	4.51 %	22-11-2007
24 300. \$	4.51 %	22-11-2008
25 400. \$	4.51 %	22-11-2009
176 600. \$	4.51 %	22-11-2010

QU' aucune ristourne ne sera versée par la Caisse Populaire de Saint-Honoré de Shenley.

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au ministre des Affaires municipales et des Régions d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE À LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 NOVEMBRE 2005

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 16 NOVEMBRE 2005

PAR : _____
DIRECTRICE GÉNÉRALE/SEC.-TRÉS.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT

2005-11-413 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley se propose d'emprunter par billets un montant total de 272 150. \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro : 37-2004

ATTENDU QU' il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations ;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis ;

IL EST PROPOSÉ : Monsieur Eric Lapointe

APPUYÉ PAR : Monsieur Richard Vermette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très.;

QUE les billets seront datés du : 22 novembre 2005 ;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 22 450. \$
2. 23 400. \$
3. 24 300. \$
4. 25 400. \$
5. 26 500. \$

Après 5 ans 150 100. \$ (**à renouveler**)

QUE Pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 22 novembre 2005), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro : 37-2004 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 NOVEMBRE 2005

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE 16 NOVEMBRE 2005

PAR :

DIRECTRICE GÉNÉRALE/SEC.-TRÈS.

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE : MOISSON BEAUCE

Ce point est remis au prochain comité de travail.

10. MODIFICATION RÉOLUTION 2005-11-405 : BOUTS DE PONT : BOULEVARD ENNIS

La résolution mentionnée en titre est maintenue. La construction des bouts de pont se fera au cours de l'année 2005 et la pose pourra se faire au cours de l'année 2006.

11. GARAGE : ACHAT TABLETTES

2005-11-414

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de tablettes de rangement pour le garage « village » au coût de cinq cent quatre-vingt-neuf dollars (589) chez Équipement Commercial M.F.

12. PATROUILLE : AUGMENTATION

2005-11-415 **Considérant** que lors de la période hivernale, les employés municipaux doivent assurer une patrouille des routes afin de les entretenir adéquatement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mandater les employés municipaux réguliers pour assurer la patrouille en alternance (chacun leur semaine) et d'augmenter leur rémunération de dix (10) dollars par semaine pour un montant hebdomadaire de soixante (60) dollars.

13. CONTRAT DE FORMATION (MONSIEUR PATRICK LACHANCE)

2005-11-416 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2005-10-363, un contrat devait être signé avec Monsieur Patrick Lachance ;

Considérant que Monsieur Lachance voit aucune utilité à ce contrat et refuse de le signer ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'abroger l'article de la résolution 2005-10-363 traitant de la signature d'un contrat, exigeant Monsieur Lachance à travailler un an (1) pour la municipalité, sinon il devra rembourser les frais d'inscription aux différentes formations.

14. ENTENTE : HEURES D'HIVER

Ce point est remis au prochain comité de travail.

15. FORMATION MONSIEUR PATRICK LACHANCE : OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

2005-11-417 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Patrick Lachance à la formation de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec, donné à La Pocatière du 21 novembre au 13 décembre 2005 à raison de quatre jours (4) par semaine et de deux jours (2) pour la dernière semaine au coût de deux mille quatre cent cinquante dollars et trente-trois sous taxes incluses et de défrayer tous les frais afférents.

16. EMBAUCHE : MONSIEUR YVES ROBERT (OPÉRATEUR EN EAU POTABLE)

2005-11-418 **Considérant** qu'à compter du 1 décembre prochain, les analyses en eau potable doivent être prélevées par un opérateur en eau potable certifié ;

Considérant l'absence (congé maladie) de Monsieur Marc Faucher, opérateur en eau potable ;

Considérant la formation à venir de Monsieur Patrick Lachance ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur Yves Robert, opérateur en eau potable, pour les prélèvements du mois de décembre, renouvelable au besoin, pour la somme de quatre-vingt

dollars et cinquante-cinq sous (80.55) par visite incluant deux échantillonnages.

17. AUTRES ITEMS

- **NETTOYAGE DU RUISSEAU FOLEY : PRES DE CHEZ MONSIEUR MICHEL LECLERC**

2005-11-419 **Considérant** les dernières informations reçues par les bureaux de la MRC, pour le nettoyage du ruisseau Foley, section près de chez Monsieur Michel Leclerc, celui-ci demanderait un simple avis préalable auprès du Ministère de l'Environnement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'effectuer les travaux de nettoyage de la section du ruisseau Foley susmentionné, advenant que l'information reçue est toujours exacte et de retenir les services d'une pelle mécanique et d'un camion disponible, en observant le principe d'équité entre les entrepreneurs (celui qui a le moins gagné en 2005) ; de disposer de la terre extraite du littoral sur les berges du cours d'eau, et ce, avec la permission des propriétaires riverains en cas de difficulté pour le transport de celle-ci.

- **AUTORISATION DROIT DE PASSAGE : CLUB QUAD LA SAPINIÈRE**

2005-11-420 Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser le droit de passage au Club Quad La Sapinière (VTT) pour la saison 2005-2006 en vertu du règlement 03-2000 et modifié par le règlement 31-2003 ainsi que la pose de leurs panneaux sur les poteaux de signalisation de la municipalité.

18. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée.

19. CLOTURE DE LA SÉANCE

2005-11-421 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de mettre fin à la séance. Il est 20h13.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G.- SEC.-TRÉS.